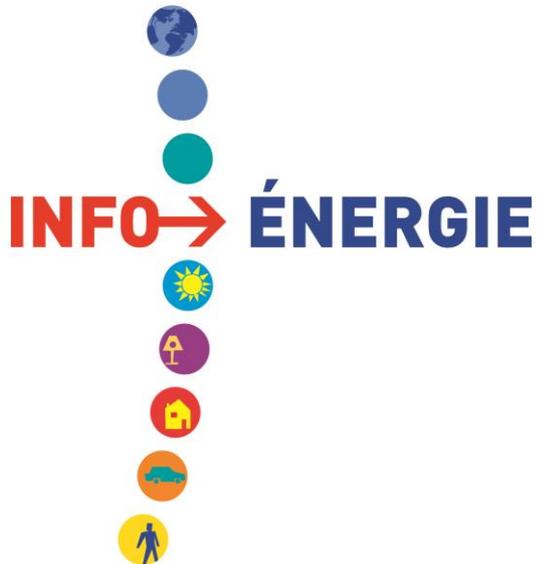


CAMPAGNE UFC QUE CHOISIR

« ENERGIE MOINS CHERE »



A l'heure où le coût de l'énergie augmente et que le nombre de personnes en précarité énergétique s'accroît, il est indispensable de trouver des alternatives pour réduire le coût de la facture d'énergie. Pour cela, l'association de consommateurs UFC Que Choisir renouvelle sa campagne « Energie moins chère ».

Quelle est cette campagne ? Comment faire pour y participer ? Quels conseils pour réduire le coût de sa facture d'électricité ?

Zoom sur la campagne d'UFC Que Choisir « Energie moins chère »



Quelle est cette campagne ?

Depuis 2014, l'association de consommateurs UFC Que Choisir lance une campagne qui a pour intérêt d'obtenir des offres attractives et juridiquement sécurisées de la part des fournisseurs d'énergie de gaz et d'électricité. Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie en 2007, les fournisseurs d'énergie peuvent proposer librement leurs tarifs, qui peuvent dans certains cas être très intéressants. Cependant, trop d'entre nous ignorent encore la possibilité et l'intérêt d'un possible changement de fournisseur d'énergie.

Pour faire simple, la campagne « Energie moins chère » a pour objectif de rassembler un maximum de personnes, puis de soumettre cette offre de consommateurs potentiels au marché de l'énergie. Ensuite, les fournisseurs intéressés joueront le jeu de la concurrence en soumettant différentes offres de prix de l'énergie afin de remporter le « contrat ».

En 2016, ce fut le fournisseur d'énergie belge Lampiris qui remporta le marché de l'électricité et du gaz.

L'ESPACE INFO-ENERGIE du Pays d'Artois vous informe !

Septembre 2017

Les offres étaient très intéressantes :

- 23% d'économies sur le tarif réglementé du kWh (HT) d'électricité de septembre 2016
- 17% d'économies sur le tarif réglementé du kWh (HT) du gaz de septembre 2016

Exemple de l'offre électricité 2016 avec puissance souscrite de 6kVA :

Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC)										
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (€/kWh)							
			Heures Pleines				Heures Creuses			
	Tarif Réglementé		Tarif Lampiris		Tarif Réglementé		Tarif Lampiris			
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
6kVA	6,72	8,37	0,0979	0,1560	0,0749	0,1283	0,0738	0,1270	0,0565	0,1062

Pour un ménage consommant 3200 kWh à l'année (6 kVA), cela représente une économie annuelle (HT) de 67 €.

Pour un ménage chauffé à l'électricité et consommant 7600 kWh (9 kVA), l'économie annuelle représente 156 €.

Comment faire pour participer ?

L'inscription au dispositif est possible jusqu'au 25 septembre 2017 sur le site dédié à la campagne : <https://www.choisireensemble.fr/energie/>

L'inscription est gratuite, sans engagement et ouverte à tout le monde ! Seule une participation est demandée pour couvrir les frais d'organisation. Elle est de 10 € si vous souscrivez une énergie, et de 14 € pour deux énergies.

Suite aux résultats, une offre personnalisée vous sera communiquée sur la base de votre profil de consommation. Libre à vous d'accepter ou non cette offre.

Les tarifs proposés seront à prix fixes pendant 2 ans (réduit à 1 an si vous choisissez l'offre « soutien aux petits producteurs »).

Pour finir, les modalités pour changer de fournisseur d'énergie ne demanderont aucun effort administratif de votre part, votre nouveau fournisseur s'occupera de tout.

Plus d'infos : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-energie-moins-chere-ensemble-pour-des-economies-et-une-energie-encore-plus-durables-n44332/>

Quels conseils pour réduire le coût de sa facture d'électricité ?

Il est possible de réduire le coût de sa facture d'électricité en adoptant de bons réflexes. Quelques exemples ci-dessous :

- Chauffez à la bonne température : un degré de moins, de 20°C à 19°C (dans les pièces à vivre), c'est 7% de consommation en moins. Dans les chambres et la nuit, c'est 16°C
- Réglez la température d'eau chaude sanitaire entre 55°C et 60°C
- Installez un système de régulation et une horloge de programmation (pour chauffer là où il faut et quand il faut)
- Séchez votre linge à l'air libre si possible
- Connectez vos appareils électriques à une multiprise avec interrupteur pour couper les veilles

Guides pratiques de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques>